

Trois questions à



Hervé de la Tour d'Artaise, président de l'association française des Conseils en gestion de patrimoine certifiés

Focus sur les discussions en cours sur une éventuelle réforme de l'assurance-vie.

Quel est l'avenir de l'assurance-vie ?

L'assurance-vie reste le placement privilégié pour beaucoup d'épargnants et ce pour deux raisons. La première est qu'elle est construite comme étant un placement de long terme qui est très souple et qu'on peut adapter à tout type de risque. La seconde est que, même si sa fiscalité a été renforcée, elle est toujours avantageuse fiscalement avec un taux de 7,5 % plus la contribution sociale généralisée alors que d'autres produits vont jusqu'à

41 voire 45 % de taux d'imposition. Il est donc préférable de privilégier tous les produits de capitalisation, dont l'assurance-vie fait partie, par rapport aux produits de distribution.

Si réforme il doit y avoir, comment faudrait-il la réformer ?

Il faudrait que la portabilité du contrat d'assurance-vie soit permise car son absence est un handicap pour beaucoup d'investisseurs. Beaucoup d'assureurs y sont opposés alors que cela permettrait une meilleure gestion des comptes.

Quelles sont vos craintes par rapport à cette éventuelle réforme ?

Nous redoutons une hausse de sa fiscalité mais l'État ne pourra pas aller trop loin car l'assurance-vie est une source de capitaux pour financer la dette publique. Nous craignons également que les retraits en argent ne soient plus considérés en fonction de la date de l'ouverture du contrat mais en fonction de la date de versement des sommes. Cela apporterait une complexité ingérable pour les compagnies d'assurance. Nous avons par ailleurs peur qu'il soit rendu obligatoire, pour les gros contrats, d'investir dans le capital-risque alors que ce n'est pas ce que recherchent nombre d'investisseurs.

C.D.